



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres		
Membres en exercice	Présents	Nombre de pouvoirs
14	7	1

Vote
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 20 Décembre 2021 à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, Président, en session ordinaire, Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises électroniquement le 13/12/2021.

Présents : Titulaires : MM. PYCK, ANTY, DEVOOGHT, LESUEUR, WEBER, DUHAMEL, BOURCIGAUX

Absents excusés pouvoir : Mme LEDUC pouvoir à M. WEBER

Suppléants n'ayant pas pris part au vote : -

2021 – 20 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le budget primitif de l'exercice 2021 approuvé lors de la séance du 2 Mars 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612.11 et L.2312.1

Considérant qu'un emprunt a été réalisé auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 500 000.00 € en date du 5 mars 2021,

Considérant que le tableau d'amortissement prévoit un remboursement de la première échéance du capital et des intérêts au 5 juin 2021 et que des ICNE en découlent

Considérant la nécessité de prévoir au budget 2021, les montants de ces échéances,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

Décide à l'**UNANIMITE**

De modifier ainsi qu'il suit, le budget primitif de l'exercice 2021 :

Article 1 : les imputations suivantes sont modifiées des montant ci-après :

Imputations	Chapitres	Montants
661122 – Intérêts - rattachement des ICNE	DF – (chap. 66)	+ 1 000.00 €
6413 – Primes et gratifications	DF – (chap. 012)	- 1 000.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Les membres présents ont signé la copie conforme.